

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « MERVEILLE COMMUNICATION SARL »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan, Cocody, Angré  
Djibi, lot 212, ilot 10, Lot 212, Ilot 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10 Juil 2023, et enregistrés au CEPICI le 25 Juil 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MERVEILLE COMMUNICATION

SARL »

Objet : • La vente d'espaces publicitaires sur les supports : d'édition de presse, d'affichage publicitaire, d'évènementiel, d'audiovisuel ;

- Impression tous supports ;
- Branding ;
- Infographie ;
- Editeur et Régisseur en publicité ;
- Editeur et imprimeur littéraire ;
- Production et diffusion cinématographique ;
- Toutes les prestations de services dans le cadre de l'objet social ;

• Toutes les prestations de services dans le cadre de l'objet social.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et ;

- Généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan, Cocody, Angré Djibi, lot 212, ilot 10, Lot 212, Ilot 10

Dirigeant(s) M ANGBOMON AMA BECANTI FELICITE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-04561 du 01/08/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°56681/GTCA/RC/2023 du 01/08/2023

